

**COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-deux, le quinze du mois de juin à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE, Mme Francine LOUET, Adjoint, Mme Chantal GLE, M. Maurice ROBIDOU, Mme Françoise MOUCHEL, M. Yves BIGOT, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, M. Daniel BONHOMME, Mme Chantal JOLY, M. Dominique FOURRIER, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Daniel BONHOMME

Date d'envoi de la convocation : 10 juin 2022

**DELIBERATION 34/2022 – LOTISSEMENT DE LA CHENEVIERE :
EMPRUNT**

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 14 Votants : 14

Afin de pouvoir acquérir les parcelles cadastrées section AB N°475/498/557, de réaliser les études nécessaires à la création du lotissement et de financer les travaux de viabilisation, Monsieur Le Maire précise qu'il est nécessaire de recourir à un emprunt. En effet, il n'y a pas de recette sur le budget du lotissement avant la vente des lots.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Approuve l'inscription d'un emprunt de 750 000 € sur le budget du Lotissement.
- Autorise Monsieur Le Maire à consulter différents établissements bancaires

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,
Après affichage le 27 juin 2022
et transmission en Préfecture, le 27 juin 2022
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,
Le 27 juin 2022
Le Maire, Jean-François GOBICHON

